

RELEVÉ DES INFRACTIONS SPORTIVES DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS

RIS n°18 semaine 08

Rencontres du 26 au 27 février 2022

1. [Entraîneur ou entraîneur adjoint non qualifié](#)

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
PNMR054	26/02/2022	SCO ANGERS	0491492	50,00 €	L'entraîneur a une licence VB

L'entraîneur, l'entraîneur adjoint doit impérativement avoir une licence encadrement option éducateur sportif

(Publié le 02/03/2022)

Information importante : pour toute autre information ou réclamation, vous pouvez contacter la commission sportive dans un délai de 10 jours. Seules les réclamations écrites seront étudiées.